



ASSURFROID

Courtiers en Assurances



Multirisques Professionnels

Vos Spécificités :

Votre activité dans vos locaux est limitée principalement à l'administratif et au stockage des produits ; Vos stocks peuvent atteindre des valeurs très importants et fluctuent en fonction de vos chantiers ; Un dommage causé à vos locaux ne va pas empêcher votre activité de continuer, mais va générer des contraintes et des frais supplémentaires.

Votre Problématique :

Garantir vos **locaux professionnels** et le **contenu** contre les dommages vous causant un préjudice.

Prévoir des solutions vous permettant de **continuer votre activité** après un sinistre.



Exemples de sinistres couverts :

Effondrement d'un rack de stockage : un de vos racks de stockage s'effondre, entraînant avec lui l'ensemble des marchandises stockées à l'intérieur.

Vol et défaut de protection : vous êtes victime d'un vol de marchandises. Le voleur s'est introduit par effraction par la porte arrière. L'expert constate que vos protections « vol » ne correspondent pas à celles énoncées sur votre contrat.

Dégât des eaux par refoulement d'égouts : une inondation détériore une partie de vos stocks, à la suite d'un refoulement d'égout.

Frais supplémentaires d'exploitation après sinistres : un incendie détruit une partie de vos locaux. Pour continuer l'activité et servir vos clients, vous devez engager des frais supplémentaires pour assumer la surcharge de travail : sous-traitants, acheminement de marchandises en urgence, ...

SOLUTION ASSURFROID :

Les garanties classiques : Incendie et risques annexes, vol, dégât des eaux, bris des glaces, tous risques informatiques, ...

Les garanties « + » : marchandises assurées en tous lieux, frais supplémentaires, volet Tout Sauf, Bâtiment - marchandises - matériels en valeur à neuf, frais de prévention de sinistres, frais et pertes consécutifs...

Les extensions exclusives : chocs de véhicules même non identifiés, refoulements d'égouts, ...

Les clauses qui vous protègent : dérogation à la règle proportionnelle en cas de sous-évaluation des biens, absence de protections obligatoires contre le vol, clause de connaissance du risque par l'assureur, garantie automatique de la SCI, ...

Mis à jour le 22/07/2013

Document non contractuel

■ Siège social

3, rue Georges Charpak • Parc de la Vatine
CS 90310 • 76136 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 35 12 35 70 • Fax : 02 35 12 35 51

■ Bureau Rennes

Allée Morvan Lebesque
35700 Rennes
Tél. : 02 99 87 52 07

■ Bureau Lyon

28 rue de la République
69150 Decines
Tél. : 04 78 32 15 61

■ Bureau Deauville

34 Avenue Hocquart de Turtot
14800 Deauville
Tél. : 02 31 14 52 00

■ contact@assurfroid.fr

■ www.assurfroid.fr

■ RCS Rouen B 481 506 889

